

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans cette Partie 2, le promoteur procède à une analyse des perceptions de l'état initial à l'échelle éloignée (§1.2.) et rapprochée (§2.2.).

Comme vous avez pu le constater (cf. ma contribution n°124 de ce jour 20 mai 2026 à 10h36) la perception n°22 à la page 62 – *Rouillé – Entrée Est du bourg de Rouillé sur D611* a retenu toute mon attention.

Après quelques commentaires sur le manque de « réalisme » de cette perception, voici mon analyse de cette même vue sous l'angle de l'état initial du projet Mélusine, vu de ce point de vue. Cette analyse est basée sur mes photographies prises à main levée le 15 mai 2026 de 19:09:56 à 19:11:42.

La première remarque, déjà faite dans ma contribution précédente n°124, est l'absence de renseignements sur cette photographie, en particulier la date et l'heure absolument indispensables dans le cadre d'une analyse de l'état initial, donc du contexte éolien du projet Mélusine.

La vue du promoteur Q Energy (opérateur photo ARTIFEX) permet de se positionner avec une bonne précision sur le bas-côté sud de la départementale D611, même si elle présente une très forte distorsion et manque singulièrement de réalisme. Les travaux et modifications réalisés depuis (maisons « neuves ») n'entache pas cette possibilité.

Sur cette vue devrait figurer l'indication des parcs existants ou en projet, de droite à gauche (rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre) :

- Parc de Champs Chagnots (3 machines), en fonctionnement depuis début 2017, inauguré en juin 2018. Une éolienne est aujourd'hui visible, la plus à l'ouest, immédiatement à gauche du boisement à l'extrême droite (voir ma première photographie). Sur le cliché d'Artifex, on n'en distingue aucune. Ce cliché est-il antérieur à début 2017 ou la définition (d'impression et/ou du capteur) insuffisante (ou problème d'éclairage lors de la prise de vue) ?
- Parc de Berceronne (3 machines) : E2, E3, E1 ; mis en service en juillet 2022. Le promoteur Q Energy (ex RES) ne pouvait pas ignorer l'existence de son propre projet !
- Site d'étude : Parc de Mélusine (3 machines : E3, E2, E1).
- Parc éolien de la Plaine des Moulins (5 machines) : E4, E5, E3, E2, E1, toutes visibles, actuellement à l'arrêt suite à un arrêté du préfet de la Vienne en date du 9 février 2026.
- Parc éolien de Lavausseau (5 machines) : une seule visible sur ma première photographie (plus petite que les 5 machines de la Plaine des Moulins), toutes montées actuellement.
- Parc éolien de la Plaine de Beaulieu (Boivre-la-Vallée) de 4 machines.
- Parc de Saint-Germier (5 machines) : invisibles car masquées par les maisons à l'extrême gauche. Inauguration le 9 décembre 2017.

**De façon indiscutable, la perception n°22 ne représente pas le contexte éolien actuel. Il manque les éoliennes suivantes qui sont aujourd'hui visibles depuis l'entrée est de Rouillé sur la D611 :**

- **1 éolienne de Champs Chagnots,**
- **3 éoliennes de Berceronne,**
- **5 éoliennes de la Plaine des Moulins,**
- **1 éolienne (visible) du parc de Lavausseau.**

**Soit au total 10 aérogénérateurs !**

Sans indication de la date de prise de vue de la perception n°22, il est même impossible d'affirmer que le contexte éolien, état initial, au moment du dépôt de la demande d'autorisation (lettre au préfet de la Vienne du 14 février 2025, signée Monsieur Benjamin PLOUX, en pièce jointe) soit correctement transcrit.

La dernière conclusion que l'on puisse tirer de cette analyse de l'état initial est la suivante : bien qu'il soit précisé en couverture que le Volume 4 – Annexes de l'étude d'impact sur l'Environnement (EIE) date du « 01/2026 » ce document n'est absolument pas à jour. Il est amplement périmé !

Dans ces conditions, l'administration n'a pas d'informations suffisantes et à jour pour se prononcer sur ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à ma sincère considération.

T. de SAINT VICTOR

PJ :

- Lettre de demande d'autorisation de Q Energy du 14 février 2025
- 5 photographies : perception n°22 *Rouillé – Entrée Est du bourg de Rouillé sur D611*, le 15 mai 2026 (appareil Nikon D850 ; objectif zoom 24-70 mm réglé à 50 mm ; capteur plein format 24 x 36 mm, de 45,7 millions de pixels)
- Vue du parc de Berceronne depuis l'entrée est de Rouillé le 15 mai 2026 : agrandissement d'un cliché pris au 50 mm avec un appareil Nikon D850 (capteur plein format 24 x 36 mm, de 45,7 millions de pixels)